



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
D'ILLE & VILAINE**

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS D'ILLE & VILAINE

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas d'Ille & Vilaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 5 avril 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	8 158	8 157	0	0	Fonds associatif	76 585	98 882
Terrains					Résultat de l'exercice	-22 424	-22 298
Constructions							
Matériels d'activités	9 998	7 075	2 923	2 429	Subventions d'équipement nettes	3 189	4 841
Autres immobilisations corporelles	40 531	36 755	3 776	6 397	TOTAL FONDS PROPRES	57 350	81 425
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés	59		59	60	Provisions pour charges	35 535	30 009
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions	12 635	10 850
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	58 746	51 987	6 758	8 886	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	48 170	40 859
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	64 700	22 691	42 010	48 387			
Subventions à recevoir	504		504	60 647	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas	2 110		2 110		Fournisseurs	12 309	24 507
Autres créances	17 178		17 178	31 898	Dettes fiscales et sociales	31 370	32 930
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	23 983	26 568
Disponibilités	106 248		106 248	61 662	Autres dettes	2 396	6 395
Charges constatées d'avance	771		771	1 205	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	191 511	22 691	168 820	203 798	TOTAL DETTES	70 058	90 400
TOTAL GENERAL	250 257	74 678	175 579	212 684	TOTAL GENERAL	175 579	212 684

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	236 162	322 067
Subventions d'exploitation	297 194	320 825
Produits divers	29 977	20 132
Reprise sur provisions	6 185	42 336
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	10 850	41 899
Quote-part subvention invest. virée au résultat	1 652	1 665
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	582 020	748 923
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	170 494	217 646
Impôts et taxes	5 366	6 910
Salaires	285 500	380 772
Charges sociales	87 323	117 668
Autres charges de gestion courante	16 959	17 890
Dotation aux amortissements	3 607	3 867
Dotation aux provisions	22 987	14 144
Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 635	10 850
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	604 871	769 748
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-22 851	-20 824
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)		
RESULTAT COURANT (I + II)	-22 851	-20 824
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	4 694	1 604
sur opérations en capital		100
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 694	1 704
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	4 267	3 177
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 267	3 177
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	427	-1 473
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-22 424	-22 298

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage déficit de 22 424 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale des Francas d'Ille et Vilaine associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes (tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Fin de la gestion du centre de loisirs de St Pern au 05 août 2018.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	8 157,50			8 157,50
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	8 518,64	1 479,42		9 998,06
Agencements & aménagements divers	18 014,11			18 014,11
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	22 517,23			22 517,23
Immobilisations en cours				
Total	57 207,48	1 479,42		58 686,90

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- Matériel éducatif : Micromania : 966.87€
Décathlon : 512.55 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	8 157,50			8 157,50
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	6 089,47	985,64		7 075,11
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	15 652,55	1 160,41		16 812,96
Mobilier de bureau	20%	18 481,36	1 460,60		19 941,96
Total		48 380,88	3 606,65		51 987,53

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Indiquer succinctement la nature des avances et acomptes versés

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	42 009		42 009
Usagers douteux	22 691	22 691	0
Usagers non encore facturés			
Total	64 700	22 691	42 009

6. Subventions à recevoir

CAF 504.00
504.00

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500629	Francas 29	825,00
4500644	Francas 44	1050,00
4500656	Francas 56	234,80
Total		2109,80

8. Autres créances

CPAM 1,44 €
Mutuelle 170,12 €
CAF bons vacances 120,20 €
Prestations CAF 15 713,50 €
Frais animateurs 772,49 €
Produits à recevoir 399,81 €
17 177,56 €

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Crédit Coopératif 106 248,11 €

11. Charges constatées d'avance

Pixis 457,00
Wix com 313,92
770,92

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
MAIRIE/MGT	2 122,80	33,33			
MAIRIE/ BRETEIL	1 767,00	33,33			
MAIRIE/ BRETEIL	1 735,56	33,33			
CAF/BRETEIL	1 583.38	20	0		
CAF/BRETEIL	741.72	20	0		
CAF/BRETEIL	726.40	20	0		
CAF/BRETEIL	153.60	20	0		
MAIRIE MGT 2012	1 227.34	33.33	0		0
MAIRIE MGT 2012	4 415.63	33.33	0		0
ORGERES MAIRIE 2012	4 000.00	33.33	0		0
CAF/ORGERES 2012	2 077.85	20	0		0
CAF/MGT CLUB JEUNES	496.07	20	0		0
CAF/MGT 2012	2 056.82	20	0		0
MAIRIE/ BRETEIL	2557.64	33.33	1751,89	852,46	899,43
MAIRIE/ BRETEIL	986.81	33.33	953,47	328,90	624,57
CAF/BRETEIL	1705.27	20	1548,29	341,05	1207,24
CAF/BRETEIL	646.43	20	586,92	129,29	457,63
	29 000.32		4840,57	1651,70	3188,87

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	30 009,01	6 414,79	888,59	35 535,21
Provisions pour charges	30 009,01	6 414,79	888,59	35 535,21
Immobilisations financières				
Usagers	11 415,12	16 572,09	5 296,51	22 690,70
Comptes courants Francas				
Dépréciations	11 415,12	16 572,09	5 296,51	22 690,70
Total	41 424,13	22 986,88	6 185,10	58 225,91

Dotations / reprises d'exploitation

22 986,88

6 185,10

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

22 986,88

6 185,10

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

5 296,51

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

888,59

Total

6 185,10

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ville de Rennes Ateliers périscolaires	8 850,00	10 550,00	8 850,00	10 550,00
Projet parentalité		585,00		585,00
Crajep		1 500,00		1 500,00
Total	8 850,00	12 635,00	8 850,00	12 635,00

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	6017,00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>6291,38</u>
	12 308,68

8. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	7854,85
Urssaf	8547,78
Mederic	2413,26
Chorum	1563,67
Unifformation	7063,31
Charges congés payés	<u>3927,40</u>
	31 370,27

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450000	FEDERATION NATIONALE	16915,00
4500600	FRANCAS DE BRETAGNE	7608,08
Total		23983,08

10. Autres dettes

Frais animateurs	506,79
Compte d'attente	1 851,43
Prestations CAF	<u>38,23</u>
	2 396,45

11. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD	11 274	14 411
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	11 274	14 411
Réalisé par les organisations affiliées	38 795	41 210
Total	38 795	41 210

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations familles et autres	199 136,98	253 952,02
Location de matériel	300,00	500,00
Remboursements divers	5 515,78	46 992,04
Participation accompagnement	24 201,39	14 575,00
Produits annexes et assurances	7 008,08	6 048,12
Total Prestations	236 162,23	322 067,18

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
FONJEP	7 107	7 107
Conseil Régional		
Conseil Général	7 296,30	7 606 ,17
Communes	277 489,60	299 414,50
Aides à l'emploi (ASP,)	715,66	3 597,40
Autres subventions	4 585	3 100,00
Total	297 193,56	320 825,07

3. Produits exceptionnels

Régularisation CAF	4 221,00
Annulation chèques non encaissés	235,15
Régularisation charges	209,24
Régularisation familles	28,64
	4694,03

4. Charges exceptionnelles

Régularisation CAF et provision ASP	1 159,96
Régularisation subvention Conseil départementale et commune Mgt	781,75
Autres	159,99
Divers factures 2017	2 165,10
	4 266,59

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	45	8,42	38	11,06
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Total	46	9,42	39	12,06

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	64	1075	83	1534

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Faute d'éléments au 31/12/2018, le bénévolat n'a pas pu être valorisé.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Centre de Loisirs de Breteil	180 m2
Centre de Loisirs de St Pern	150 m2
Centre de Loisirs de Montgermont	200 m2
Espace Jeunes de Montgermont	150 m2
Centre de Loisirs de Parthenay	120 m2
Salles de Réunion du Centre Alain Savary	120 m2
Centre de Loisirs de Claves	207 m2
TOTAL	1 464 m2

5. Engagements hors bilan

Néant

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 41 564.27 €.

Dont produits de la formation habilitée 2 704,56 €

Dont produits de la formation professionnelle 12 001,53 €